# L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

*Imprimé par* P. DELAUP, *et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.*

No. 27. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI, 2 OCTOBRE 1828. Vol. II.


*Conditions*—L'ABEILLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'une piastre par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant chaque trimestre d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, ou nos correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne huit jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les agents ne payent une piastre pour la première fois, et quatre centins pour chaque insertion subséquente, dans chaque journal.

Les personnes qui font publier ordinairement un grand nombre d'avis, obtiennent un abonnement à l'année : les prix sont de $40 à 80, y compris l'impression, selon la quantité d'avis.

On s'abonne à Lafourche St. Charles, chez le juge Morel Guinemand.

A la paroisse St. Jean-Baptiste, chez M. Florence Le Blanc.

A Donaldson, chez F. Berg, imprimeur.

Aux Attakapas, à Mr. Dauthonay, et au juge Bryan.

## Avis Américains.

### POUR NEW-YORK,

La nouvelle Ligne de packets part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les dix 25 de chaque mois, consistant :

Le navire KENTUCKE, cap. Mathiesen.

Le navire TALMA, capt. Hurlbut.

Le navire ILLINOIS, capt. Thompson.

Le navire TENNESSEE, capt. Foster.

Le navire LOUISIANA, capt. Price.

Le public peut compter sur l'exactitude dans l'arrivée des susdits navires.

Jours de leur départ de New-York, les 10 et 25 de chaque mois.

*Foster & Hutton.*

A VENDRE—24 mille cigares de la Havane en caisses, demi caisses, et et dixièmes, qualité supérieure.

Cap de calebasses.

Une quantité de bouteilles de noyaux et

bouteilles d'eau de fleurs d'oranger.

SOLANA y ARIZA.

Encoignure des rues St. Pierre et Bourbon.

Comptant.

### SANGSUES A 50 cents.

A VENDRE chez P. [illegible] & Co. au coin des rues Royale et St.-Pierre.

Les articles suivants sont offerts aux prix modérés, savoir :

Pilules anti-glaireux du Dr. Guibé

Sels sulfate de quinine

Bougies herminiers, aprobe

Gants et cuissettes en gant[illegible]

Papiers à l'usage des pharmaciens

Pastilles en cartons aseptiés

Pastilles des sultans pour adoucir la peau

Savon pour la toilette

Bouteilles de sérail pour parfumer les appartemens

Crême de cepahue inodore

Vernis du Japonais &c. &c. 18 avril.

Onces Sulfate de quinine par Racon de 2, 4 et 8 onces.

Livrés quinquina jaune par caisses de 50 et 100 livres.

Huile de Lingos par bagrile, gallons et bouteilles, à vendre par

FORESTIER & Co.

On trouvera constamment chez eux un assortiment complet de peinture, huile de lin, de baleine, essence de térébenthine, &c. &c. le tout à des prix et conditions avantageuses. 5 sept.

### Chapeaux Blancs, de castor.

NICHOLS & KEELER ont reçu par le navire Talma, un assortiment de CHAPEAUX BLANCS, de première qualité et du dernier mode de New-York.

7 avril

A VENDRE—69 boucauds beau sucre des Attakapas, à vendre par

*Gordon, Forstall & Co.*

No. 29, rue Toulouse

A LA CAVALIER, ont en magasin les objets suivans, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés.

Dentelles françaises de 3 points, 1ère. qualité, do. do. à lits de 4, 5 et 6 points,

Mousseline Bonnes, toile à draps.

Linge de table, seringues à soi même.

Savonnage en barriques de diverses qualités,

Savon en tierçons.

Champagne en panier et en caisses, de

Vin rouge,

Vinaigre en quarts de divers crus.

Huile d'olive en bouteilles et en pipes, blanche.

3 août.

*Pour Bayou Sarah, Port Hickey, Baton Rouge, et lieux intermédiaires.*

Le solide bateau à vapeur COOK, capitaine J. B. Collin, étant d'une marche supérieure, [illegible] pacte et régulier ses voyages d'ici au Bayou Sarah. Ses jours de départ sont, le Mercredi de la Nlle. Orléans à dix heures du matin et du Bayou Sarah, le Samedi à 8 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

23 juin. J. HAGAN & Co.

POUR LE BAYOU SARAH,

*La Fausse-Rivière, Baton-Rouge, Plaquemines, et les autres établissemens,*

Le bateau à vapeur, à [illegible] ple gouverne, FLOYD, capt. C. Lassing, part d'ici tous les Jeudis, à six heures du soir, pour le Bayou Sarah, d'où il repart tous les Dimanches à six heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

8 juil. *Joseph T. Bastian.*

### E. DEBRUGUE,

*Successeur de J. Gabarocha,*

LE soussigné prévient ses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir par le navire Azilia de New York un très bel assortiment de CHAPEAUX qu'il offre à vendre en gros et en détail au plus juste prix.

juin. E. DEBRUGUE.

FABRICA de Sombreros finos de primera calidad, y clase de agua. Se venden en [illegible] E. DEBRUGUE, en la calle de los Petros, Plaza de Armas N°. 24. 10

*A vendre par les soussignés,*

Le déchargement du brick Jeune [illegible] Bordeaux,

6 pipes eau-de-vie 4me. preuve.

25 barils do. blanche preuve de Montpellier, 18 gallons chaque, et à 8 cercles de fer.

12 minces fruits [illegible] eau-de-vie assortie.

250 jarres huile fine clarifiée.

1 caisse cafe pailly en 3.

1 do. [illegible] pailly, fond [illegible]

[illegible] do. sain à cercles, [illegible]

1 do. fusils à pistons grand calibre.

1 do. pistolets do. do.

[illegible] première qualité.

[illegible] drawback.

D. G. BORDUZAT & Cº.

1er. juillet N°. 108 Rue Royale

### DEPOT DU VERITABLE REMEDE DE LE ROY

*TENU PAR A. MICHOUD.*

L'ANCIEN Dépôt de cet inappréciable Remède, expédié par Mr. COTTEN, ainsi qu'il le prouve par l'exhibition des [illegible] en face de la Halle; coin des rues de la Levée et Madison.

Prix avec les instructions, purgatif $1 75, [illegible] $1 50, ensemble tous les ouvrages du Dr. Le Roy, $3 la volume.

Ant. Michoud tient également un Dépôt [illegible] du Dr. Guillotte de Paris.

Prix $1 75 la bouteille avec livre.

Au magasin dudit Ant. Michoud on trouve tous les [illegible] en cinquaillerie, armes, [illegible] faïences, cordes à linge, [illegible] rin &c &c. &c.

ON Y DETAILLE

[illegible] de bon Sucre pour $1, [illegible] à 4 cents d'excellent Café de la Martinique pour [illegible] 25 août

Peaux Sèches.

Peaux Sèches à vendre par

D. G. BORDUZAT & Co.

[illegible] août Rue Royale, Nos. 108.

### Pétitionnat public [illegible]

[illegible] ETABLISSEMENT [illegible] pour [illegible] pensionnat fixé à cette [illegible] rue Bourbon No. 16, [illegible] près [illegible] Ursulines.

Les branches suivantes d'une éducation [illegible] seront soigneusement enseignées dans son établissement.

Les langues Française, Anglaise et Italienne;
L'Ecriture;
Grammaire;
Arithmétique;
Géographie, avec des cartes et des globes,
Histoire ancienne et moderne;
La Mythologie;
Les belles Lettres;
Le Dessin;
La danse; la musique vocale et instrumentale.

Son établissement étant composé entièrement d'écolières françaises et américaines, les deux langues y sont généralement parlées; et par ce moyen réunit le précieux avantage de la pratique continuelle, à la connaissance des règles grammaticales.

Madame Evershed pénétrée des devoirs que lui impose son état, et désirant les remplir avec autant d'exactitude que possible, est toujours assistée par des personnes d'une capacité reconnue et de la plus grande [illegible] à remplir leurs engagemens; elle se croit [illegible] à promettre aux parens, et autres personnes, [illegible] qui [illegible] continueront [illegible] possible de soutenir [illegible] elle et accomplie.

N. B. Comme ci-devant, Madame Evershed donne des leçons de piano, de guitare et de [illegible] aient needle. 1 août

A VENDRE par la Rosalane, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné ;

Fromage de Hollande, dit tête de mort,
Fromage de Gruyère de la Suisse.
Pruneaux de Tours en boîtes de dix livres.
Figues de Marseille,
Savon à l'huile de Naples, &c. &c.

[illegible] F. BOURGUIGNAN.

FARINE, CERUSE ET BEURRE—500 barils farine Blanche superfine, 50 fréquins [illegible], bonne qualité, 20 fréquins beurre frais, en débarquement, et à vendre par

JOHN P. PAYSON.

20 Août Rue Conti, N°. 23.

AVIS—Le vingt-quatre Novembre mil huit cent dix-neuf, le soussigné prévient le public, par un avis inséré dans le *Courrier de la Louisiane*, qu'il ne paierait aucunes dettes que Marie Laveaux, son épouse, pourrait contracter après cette époque ; n'ayant eu depuis lors aucune raison pour changer de résolution et voulant de nouveau mettre sur leurs gardes les personnes qui pourraient contracter avec elle, il croit devoir faire connaître au public, qu'il est bien décidé à ne payer aucune des dettes qu'elle pourrait avoir contractées malgré [illegible] avis, ni aucune de celles qu'elle contractera dans la suite.

27 août—3 FRANÇOIS AUBERT.

*PANACEE DE WILSON.*

Mr. WILSON, vient d'établir chez les soussignés un dépôt de sa Panacée. Ce médicament est employé avec le plus grand succès dans les maladies syphilitiques, scrofuleuses et rhumatismales.

Le prix de chaque bouteille est de deux piastres.—Ils offrent également une partie de Cassia de première qualité.

1er. sept. Ch. SOUBIAN & Cie.

LE Docteur J. PRATS a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il a changé son domicile de sorte qu'il demeure maintenant rue St. Anne, au coin de la rue Bourgogne, où il sera toujours à la disposition de ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance. 29 août.

EDUCATION.—Une personne entièrement étrangère et ayant aussi une connaissance [illegible] française et Latine désire employer une partie de la journée à donner des leçons particulières.

S'adresser au bureau de cette feuille où l'on donnera des recommandations. 5 6

AVIS—Le soussigné ayant fixé sa résidence dans la paroisse d'Iberville, à 2 ou 3 milles au dessus du Bayou Plaquemine, et du même bord, y continue l'exercice de sa profession, et suivra régulièrement les cours de district dans les paroisses Est et Ouest Baton-Rouge, Pointe Coupée, St. Jacques, Assomption et autres de l'intérieur de Lafourche.—En se chargeant des affaires qui lui seront confiées, le soussigné stipulera toujours, lorsque des chefs en manifesteront le désir, de conduire lui même sans augmentation d'honoraires ces affaires jusqu'en appel inclusivement, s'il est [illegible]. Près de vingt ans de pratique, tant à la Nlle-Orléans que dans les paroisses susdites, semblent dispenser le soussigné de la nécessité de dire que son zèle, ses soins et son activité ne laisseront jamais rien à désirer à ses clients pour le succès des causes qui lui seront confiées.

Le soussigné a confié à son confrère, Mr. P. Soulé, avocat résidant à la Nlle-Orléans, et associé avec Mr. Louis Moreau Lislet, la suite, (selon la liste qu'il lui a remise) des affaires [illegible] cabinet non encore terminées; les talens de Mr. Soulé, les grandes lumières de Mr. Moreau Lislet, son associé, sont les meilleurs garans qu'on puisse désirer que ces affaires seront conduites à leur fin d'une manière convenable, indépendamment de ce que le soussigné, toutes les fois que des affaires en appel le rendront en ville, [illegible] ses soins à [illegible] de ces Messieurs.

Toutes personnes de la Nlle-Orléans ayant des communications à faire au soussigné pourront lui faire parvenir avec sûreté en [illegible] Auguste Cuvillier, greffier de la Cour Suprême, demeurant [illegible] 46, vis-à-vis de la prison de l'Etat.

Yberville, ce 8 août 1828.

18 août—3, 1ps CUVILLIER.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

*BAINS FUMIGATOIRES.*

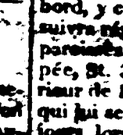

Mr. RENOU, *Docteur en Médecine*, a l'honneur de faire part à ses confrères, et au public, qu'il a transporté son établissement de la rue du Quartier dans la rue de Condé, presque à l'encoignure de la rue du Maine, dans la maison connue sous la dénomination de Bains Publics.

8 Juillet.

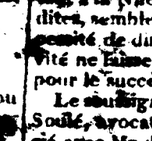

VIN DE BORDEAUX.

Excellent Vin de Bordeaux à vendre à bon marché, pour cause de [illegible]

P. E. SORBE,

17 Juin rue Royale No. 118

ANTOINE MICHOUD propriétaire de la partie du Territoire dit Chef-Menteur, limitée par la rivière de ce nom, le Lac Pontchartrain, le Bayou Sauvage et les vacheries de Mrs. Miln[illegible] et héritiers Dreux, voulant établir une vacherie, prie les propriétaires des animaux qui [illegible] tuellement dans ce vaste pâturage, d'avoir à les retirer dans un délai de [illegible], passé lequel, comme ces animaux [illegible] et fouent sur les semences qui [illegible], il les fera tuer au fusil, et les laissera [illegible] sur place. 8 sept.

[illegible] à vendre, à bord du navire *Charmeuse*, arrivant de [illegible] vis-à-vis [illegible] St. Pierre. [illegible]

### ETAT DE LA LOUISIANE.

*Vente par le Marshall.*

Le Maire, les Aldermen et habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans.

*contre*

Un emplacement N°. 3 dans l'ilet 57 faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 6 dans l'ilet N°. 21 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 7 dans l'ilet N°. 21 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 8 dans l'ilet N°. 58 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 10 dans l'ilet N°. 58 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 10 dans l'ilet N°. 58 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 8. dans l'ilet N°. 17 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 10 dans l'ilet N°. 17 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 10 dans l'ilet N°. 38 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 5. dans l'ilet N°. 58 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 7. dans l'ilet N°. 58 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 8. dans l'ilet N°. 58 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 7. dans l'ilet N°. 2. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 10. dans l'ilet N°. 2. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 13. dans l'ilet N°. 2. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 15. dans l'ilet N°. 57. faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 7. dans l'ilet N°. 58. faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 13. dans l'ilet N°. 58. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 8. dans l'ilet N°. 58. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 7. dans l'ilet N°. 58. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

EN vertu des ordres de mise [illegible] affaires ci-dessus par l'honorable [illegible] juge-conseiller de la Cour de Cité de la Nlle. Orléans, j'exposerai en vente Lundi 20 Novembre prochain, à dix heures, devant le Hewlett, situé au coin des rues St. Louis et Chartres, des Lots de Terre ci-dessus désignés pour être mis les jugemens rendus [illegible]

Conformément aux dispositions de la 2de. section de l'acte pour fixer le mode dont seront les emplacemens et murs [illegible] dans la cité de la Nlle. Orléans et ses limites, dont les propriétaires sont non résidens, pourront être mis et vendus pour taxes, de ville, ou autres dépenses dues à la corporation de la Nlle. Orléans, et pour d'autres objets approuvé le 18 Mars 1828.

LOUIS BAUDOY,

16 août—3ms Marshal.

[illegible] établissement du bateau à vapeur [illegible] et à vendre par ses [illegible] [illegible] d'embarquement, 15

[illegible] POTTSCHALK et PRIMROSE

A VENDRE—Orgue portatif, ayant huit cylindres dont deux jouent l'effet [illegible] et peuvent servir dans une église [illegible] deux comptes, le propriétaire [illegible] partir. S'adresser à [illegible]

HENRY [illegible] JOURDAN & Co.

AVIS.—Attendu que Stephen Van Wickle Sheriff et collecteur de taxes pour la paroisse de la Pointe Coupée, s'est adressé à moi, demandant que les hypothèques prévenant des diverses obligations qu'il a souscrites, comme principal, le 26 de Février 1825, conjointement avec Charles Morgan et Boutlme Allain, ses cautions—le 27 de Décembre 1823, conjointement avec Charles Morgan et Arnaud Beauvais, ses cautions—le 7 Février 1825, conjointement avec Charles Morgan et François V. Lioni, ses cautions—le 27 Décembre 1825, conjointement avec Charles Morgan et Arnaud Beauvais, ses cautions—le 26 Février 1826, conjointement avec Charles Morgan et Vincent Sainsere, ses cautions—le 30 Janvier 1827, conjointement avec Charles Morgan et Augustin Leblanc, ses cautions—et le 31 de Décembre 1827, conjointement avec Charles Morgan et Arnaud Beauvais, ses cautions, soient levées et annullées.

Ainsi que par le présent donné à toutes personnes [illegible] de déduire par écrit [illegible] au Secrétaire d'Etat dans l'espace de quatre-vingt-dix jours après la dernière publication [illegible] les raisons pour lesquelles lesdites [illegible] et hypothèques ne seraient pas fondées et annullées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce cinquième jour de Juillet [illegible] vingt-huit, et la [illegible] de l'Indépendance des [illegible] d'Amérique.

(L.S.) [illegible] Gouverneur de [illegible]

Par le gouverneur.

P. DEBRUGNY, 2

Secrétaire d'Etat 14 juillet.

### CHAPEAUX DE CASTOR.

RUE DU CANAL, N°. 18.

NICHOLS & KEELER viennent de recevoir par le navire Empress, venant de New York, un assortiment de chapeaux de Castor à la mode pour hommes, de la première qualité, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés. 12 août.

FORESTIER, [illegible] & Co. ST. PIERRE [illegible] NOY [illegible]

LES soussignés ont à vendre à des prix [illegible] suivans, un assortiment [illegible]

Curiande,
Calamus aromatique,
Safran oriental,
Jalap en poudre,
Huile de Croton,
Essence de Rhue,
Do. Sabine,
Do. Genelle,
Vinaigre de Cha[illegible]
Pâte de Guimauve,
Opium,
Arrow Root,

Eau de fleurs d'oranger,
Vinaigre distillé,
Cannelle de Ceylan,
Bandages herniaires,
Bâtons à cautères,
Bois [illegible]
Rpe. de Guimauve,
Pilules de Leg.
Fluocaux à [illegible]
Onguent de [illegible]
Colloquinte,
Lichen d'Islande,
Manne en larmes, etc.

On trouve toujours chez eux le Rob Anti-Syphilitique de [illegible] le Régénérateur [illegible] Glairine [illegible] le Remède du Docteur [illegible] ainsi que [illegible] relatifs à leur [illegible]

FORESTIER & Co.

[illegible]

[illegible] Montée reine et à vendre par

FORESTIER & Co.

23 août

UN débarquement des [illegible] et Missouri qui vient [illegible]

Belles Indiennes fraîches
Mousselines
Schals
Coutil gris Pil coton
Schals pluche,
Velours coton,
[illegible]
Fichus rayé,
[illegible] Magasin.
[illegible] perses,
[illegible] qualité.

E. SORBE.

[illegible] août. rue Royale N°. 4

BEURRE—En débarquement du bateau à vapeur [illegible] Jubilee, 37 fréquins [illegible]

14 juin

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu Pierre [illegible] Renaud, [illegible] ou à toutes autres personnes que cela [illegible] concerner, d'avoir à déclarer, sous dix jours, les raisons pour lesquelles [illegible] compte rendu par le [illegible] de ladite succession ne devrait pas [illegible] et ledit curateur déchargé de ses fonctions. Par ordre de la Cour.

[illegible]

Les personnes qui ont quelque réclamation contre la succession de feu Antoine Martin, décédé en cette ville, sont invitées de se présenter chez la soussignée.

Vve ROUAGE.

30 août—1m. Ex. testamentaire.

MERRAINS A PIPE—[illegible] Merrains à pipe à vendre par

A. [illegible] & Cº.

14 juillet [illegible] n°. 108.

AU BON MARCHE.

UN [illegible] complet d'une [illegible]

[illegible] 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8

[illegible] MAGASIN DE

JOURDAN

[illegible] rue St. Pierre